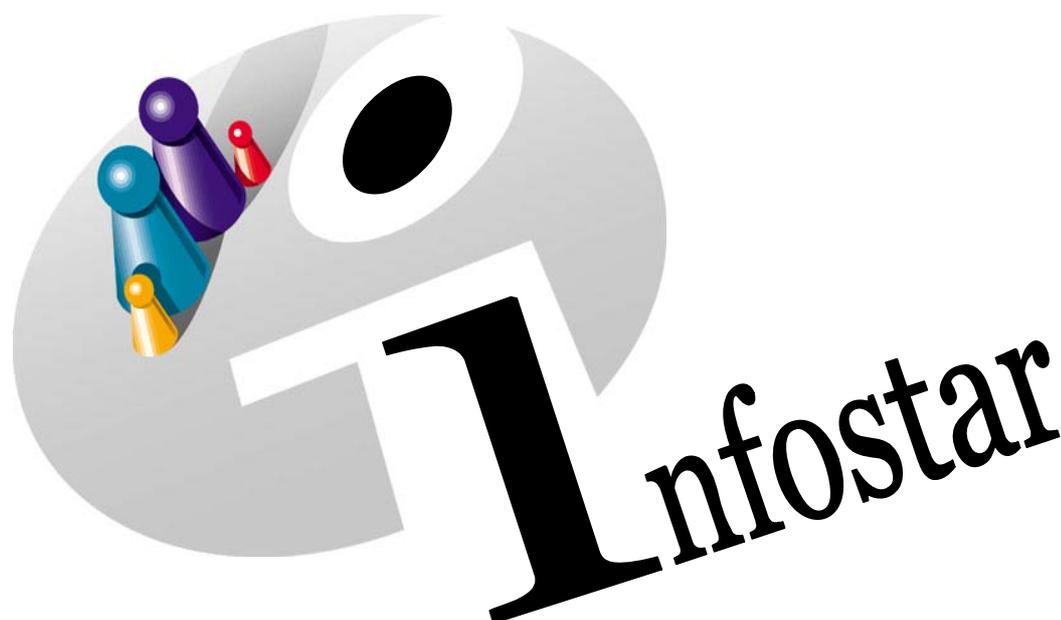


Transaction Mariage



Manuel d'utilisation
du programme

Herausgegeben vom Bundesamt für Justiz
Eidg. Amt für Zivilstandwesen
Fachstelle INFOSTAR, 3003 Bern

Vertrieb via Internet:
<http://www.eazw.admin.ch>

Edité par l'Office fédéral de la justice
Office fédéral de l'état civil
Service INFOSTAR, 3003 Berne

Diffusion par Internet:
<http://www.ofec.admin.ch>

Pubblicato dall'Ufficio federale di giustizia
Ufficio federale dello stato civile
Servizio INFOSTAR, 3003 Berna

Distribuzione via Internet:
<http://www.ufsc.admin.ch>

Manuel d'utilisation du programme INFOSTAR

Copyright:	Office fédéral de la justice
Contenu et structure:	Office fédéral de l'état civil

Mariage

42.2

Contenu de ce module:

- Procédure d'enregistrement d'un mariage célébré dans l'arrondissement de l'état civil
- Procédure d'enregistrement d'un mariage célébré à l'étranger

1. Mariage	6
1.1. Principes d'utilisation de la transaction Mariage	6
Déroulement des masques pour enregistrer un mariage	7
Procédure	8
1.2. Mariage	9
1.3. Données complémentaires	12
1.4. Domicile et lieu de séjour	13
1.5. Informations complémentaires	14
1.6. Nom et droits de cité des enfants	15
1.6.1 Règle de base pour le traitement des enfants communs dans la transaction Mariage (est aussi valable pour la transaction Préparation du mariage)	
1.6.2 Nom des enfants	
1.6.3 Autres noms des enfants	
1.6.4 Droits de cité des enfants communs	
1.6.5 Procédure à suivre lorsque l'enfant acquiert le droit de cité de l'un des parents lors du mariage de ces derniers	
1.6.6 Enfants communs qui ne sont plus célibataires	
1.7. Contrôle auprès de l'OFEC	17
1.8. Communication des données des enfants à l'Office fédéral de la statistique OFS	18
1.9. Données complémentaires à la transaction	19
1.10. Etablissement d'un document avant la clôture de la transaction	20
1.11. Enregistrement ou clôture de la transaction	21
1. Enregistrement	21
2. Clôture	21
2. Envois	22
1.12. Liste des envois relatifs à la transaction	22
3. Documents	23
4. Résumé / Aperçu des documents	24
Documents relatifs au mariage	24
5. Résumé / Aperçu des communications	25

Tableau des modifications

Infostar II: Demande, adaptation	ANCIEN Module J Version 3.0.0 Chapitre/Page	NOUVEAU Module 42.2 Version 4.1.0 Chapitre/Page
Noms Les noms de famille, noms de célibataires et autres noms peuvent nouvellement être modifiés dans les transactions Préparation du mariage et Mariage.	1.3 / 11 1.6 / 14	1.4 / 13 1.9 / 18, 19
Enfants communs nés avant le mariage	1.2 / 9 1.6 / 14	1.9 / 18, 19
Communication à l'OFM Si le code "Communication à l'ODM" est sélectionné dans les transactions y relatives, la communication correspondante sera proposée à l'ODM.	1.3 / 11 1.8 / 16	1.3 / 12 1.8 / 18

1. Mariage

1.1. Principes d'utilisation de la transaction Mariage

Pour accéder au masque **Transactions (ISR 0.01)**, cliquez sur la touche **Transactions** dans le Menu **d'accès (ISR 0.00)**:

Vous pouvez accéder à la transaction **Mariage** en choisissant le champ correspondant dans le menu **Transactions** ou à l'aide des touches de raccourci **Alt+M**.

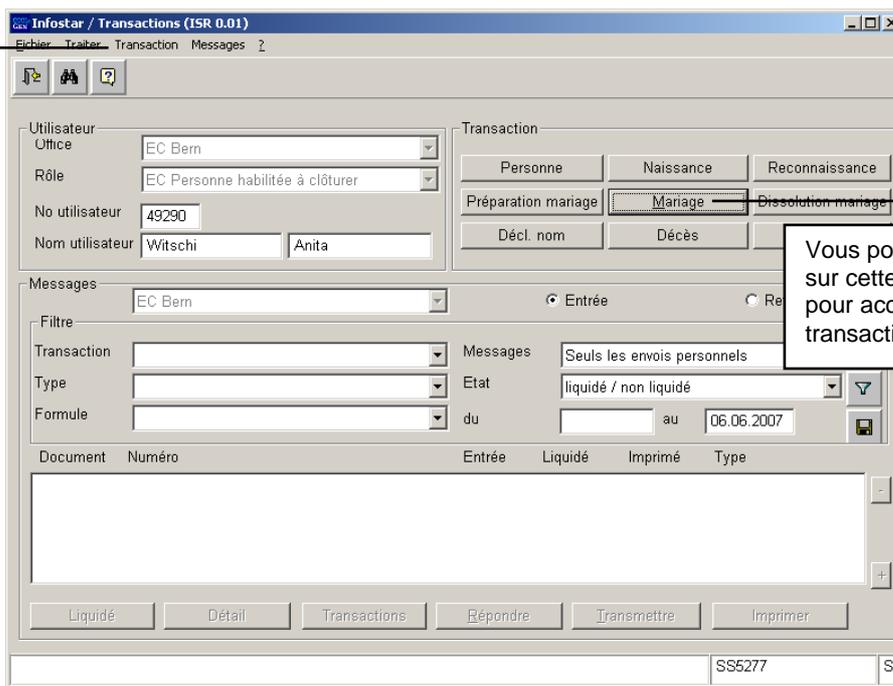


Schéma 1: Transactions (ISR 0.01)

Vous pouvez sélectionner la transaction désirée dans le menu **Transactions** du masque ci-dessus.

Vous pouvez aussi accéder au masque **Mariage (ISR 2.1)** en cliquant sur la touche **Mariage** ou à l'aide des touches du clavier **Alt+M** (touches de raccourci puisque le "M" est souligné).

Déroulement des masques pour enregistrer un mariage

Le mariage est traité au moyen de 7 ou de 10 masques.

Masque 1: Mariage (ISR 2.1)

Masque 2: Données complémentaires au mariage (ISR 2.1.1)

Masque 3: Données complémentaires au mariage (ISR 2.1.1)

Masque 4: Domicile et lieu de séjour (ISR 0.53)

Masque 5: Domicile et lieu de séjour (ISR 0.53)

Masque 6: Informations complémentaires au mariage (ISR 2.1.3)

Transaction: 145,014 Célébration du mariage, 07 juin 2007, Inséré

Personne 1: 57 851 Ackermann, Peter, Actif / cité M, célibataire, 13 mai 1972, Bem BE, de Ackermann, Pia, et de Ackermann, Urs

Personne 2: 57 850 Flückiger, Aline, c.é. Meier, Actif / cité F, divorcée depuis 14.03.2001, 06 juillet 1974, Bem BE, de Vesp VS, Bem BE, de Meier, Astrid, et de Meier, Hans

Nom des enfants: Ackermann, Flückiger

Autres noms des enfants: Autre nom

Droits de cité des enfants: Personne 1, Personne 2

Nom	Prénoms	Naissance
Flückiger	Lukas	28.12.2003

Masque 7: Nom de famille et droits de cité après le mariage (ISR 2.1.2)
Apparaît uniquement dans le cas d'enfants communs

Transaction: 145,022 Célébration du mariage, 07 juin 2007, Inséré

Personne 1: 57 851 Ackermann, Peter, Actif / cité M, célibataire, 13 mai 1972, Bem BE, de Ackermann, Pia, et de Ackermann, Urs

Personne 2: 57 850 Flückiger, Aline, c.é. Meier, Actif / cité F, divorcée depuis 14.03.2001, 06 juillet 1974, Bem BE, de Vesp VS, Bem BE, de Meier, Astrid, et de Meier, Hans

Contrôle OFEC: OK, pas d'empêchement au mariage, Empêchement au mariage existant, Non répertorié

Masque 8: Contrôle auprès de l'OFEC (ISR 0.77)
Apparaît uniquement dans le cas d'une personne adoptée

Personne: 57 851 Ackermann, Peter, Actif / cité M, célibataire, 13 mai 1972, Bem BE, de Ackermann, Pia, et de Ackermann, Urs

Partenaire: 57 850 Flückiger, Aline, c.é. Meier, Actif / cité F, divorcée depuis 14.03.2001, 06 juillet 1974, Bem BE, de Vesp VS, Bem BE, de Meier, Astrid, et de Meier, Hans

Date naissance	Année	Statut de séjour	Lieu de naissance (s'il s'agit d'un mariage)
1. 28.12.2003		Pas de communication à l'OFDM	Bem BE
2.			
3.			
4.			

Masque 9: OFS - Données sur les enfants (ISR 4.5)
Apparaît uniquement dans le cas d'enfants communs

Transaction: 145,014 Célébration du mariage, 07 juin 2007, Inséré

Classement de l'office: Décision de rectification / radiation

Décision judiciaire ou administrative: Date de la décision, Type d'autorité, Autorité, Lieu

Avis: Date de l'avis, Type d'institution, Institution ou personne, Lieu, Propriété

Remarques:

Masque 10: Données complémentaires à la transaction (ISR 0.07)

Procédure

Mariage célébré en Suisse

Le mariage ne peut être traité que si le fiancé, la fiancée ainsi que les éventuels enfants communs sont déjà saisis avec leurs données actuelles.

Mariage célébré à l'étranger

Le mariage ne peut être traité que si le fiancé, la fiancée ainsi que les éventuels enfants communs sont déjà saisis avec leurs données actuelles.

Si l'une des deux personnes possède la nationalité suisse mais ne figure pas dans le système, il y a lieu de mandater la ressaisie au lieu d'origine. En cas de pluralité de lieux d'origine, le mandat est donné en principe au lieu d'origine mentionné en premier.

Important: L'office qui procède à l'enregistrement doit communiquer la date de la saisie au lieu d'origine en vue de l'inscription de la date de transfert (x-1) dans le registre des familles.

1.2. Mariage

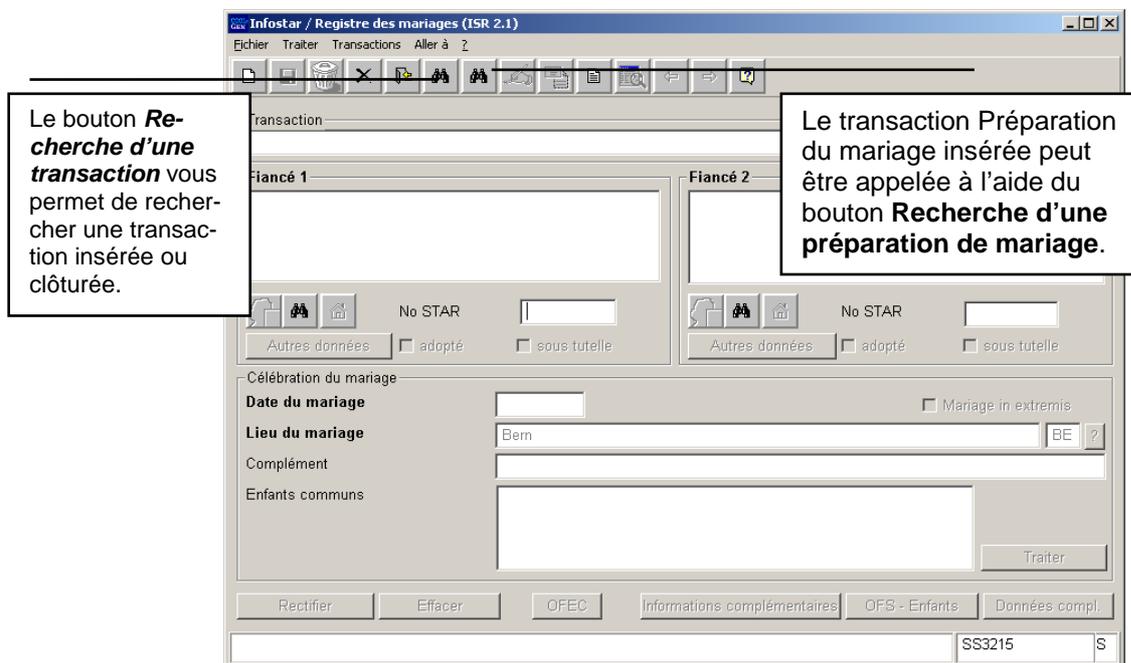


Schéma 2: Mariage (ISR 2.1)

Recherchez la transaction relative à la préparation du mariage en cliquant sur le bouton **Recherche de la préparation du mariage**. Donnez vos critères de recherche dans le masque **Recherche d'une transaction (ISR 0.03)**.

Si vous êtes en possession d'une "Autorisation de célébrer le mariage dans un autre arrondissement", inscrivez le nom de l'office qui a effectué la préparation du mariage dans le champ **Office** :

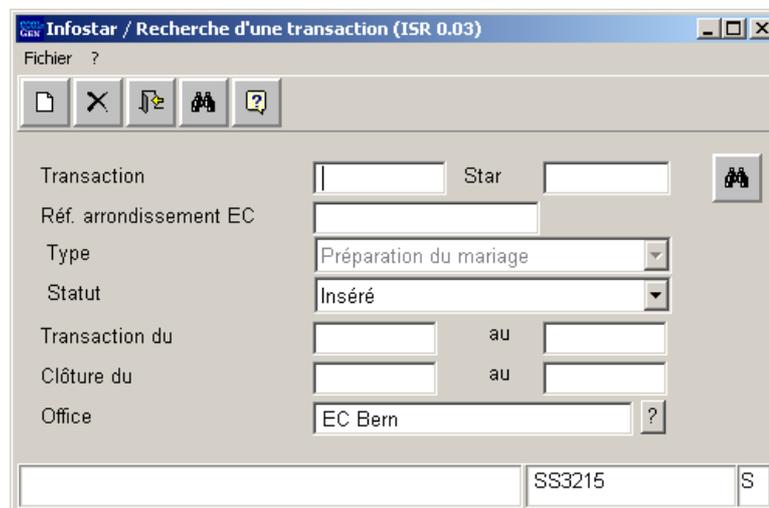
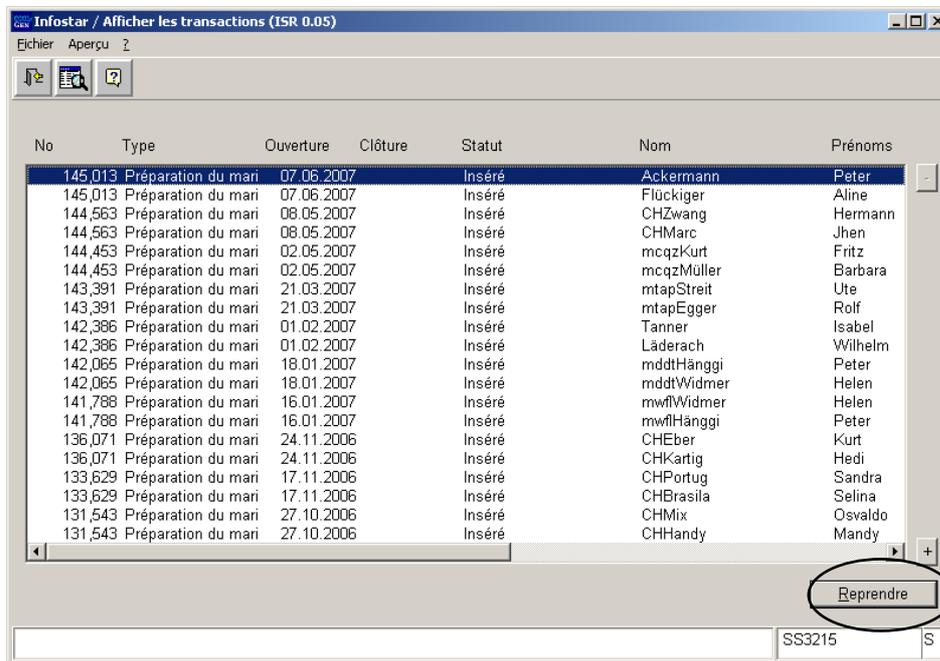


Schéma 3: Recherche d'une transaction (ISR 0.03)

Attention: Après avoir inséré le numéro d'une transaction, vous ne pouvez plus changer le nom de l'office (la rubrique devient inactive). Si vous voulez indiquer le nom d'un autre office, cliquez sur le bouton **Nouveau** et inscrivez le nom de l'office comme tout premier critère de recherche.

Cliquez ensuite sur le bouton **Rechercher** dans la fenêtre **Recherche d'une transaction (ISR 0.03)**. Vous arrivez dans le masque **Afficher les transactions (ISR 0.05)**. En reprenant la transac-

tion de l'un des fiancés, les données de l'autre apparaissent également dans la fenêtre **Mariage (ISR 2.1)** puisqu'ils ont déjà été mis en relation techniquement lors de la préparation du mariage.

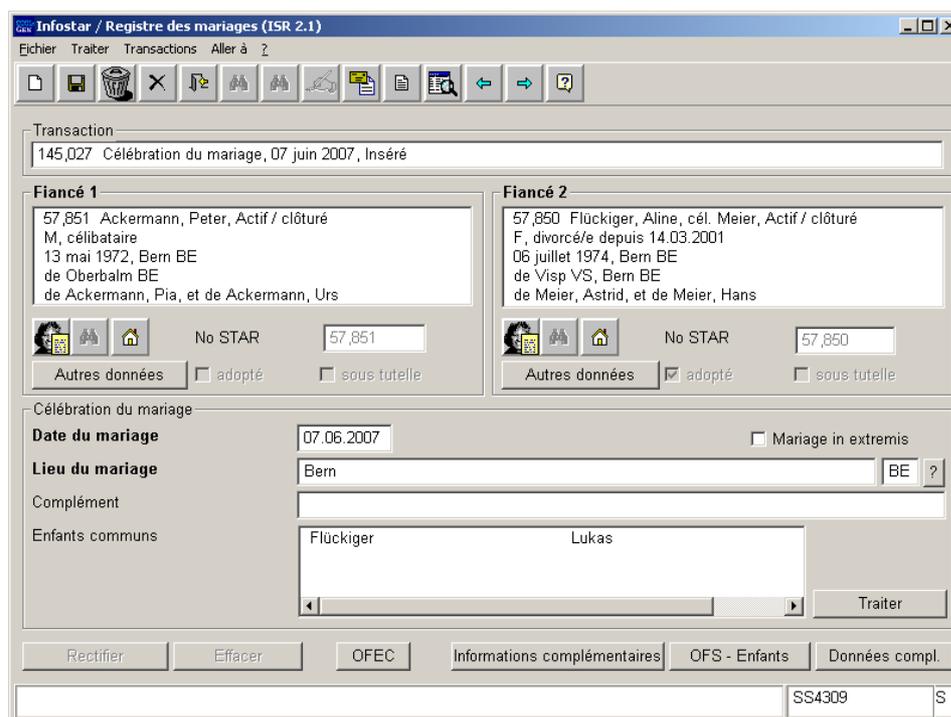


No	Type	Ouverture	Clôture	Statut	Nom	Prénoms
145,013	Préparation du mari	07.06.2007		Inséré	Ackermann	Peter
145,013	Préparation du mari	07.06.2007		Inséré	Flückiger	Aline
144,563	Préparation du mari	08.05.2007		Inséré	CHZwang	Hermann
144,563	Préparation du mari	08.05.2007		Inséré	CHMarc	Jhen
144,453	Préparation du mari	02.05.2007		Inséré	mcqzKurt	Fritz
144,453	Préparation du mari	02.05.2007		Inséré	mcqzMüller	Barbara
143,391	Préparation du mari	21.03.2007		Inséré	mtapStreit	Ute
143,391	Préparation du mari	21.03.2007		Inséré	mtapEgger	Rolf
142,386	Préparation du mari	01.02.2007		Inséré	Tanner	Isabel
142,386	Préparation du mari	01.02.2007		Inséré	Läderach	Wilhelm
142,065	Préparation du mari	18.01.2007		Inséré	mddtHänggi	Peter
142,065	Préparation du mari	18.01.2007		Inséré	mddtWidmer	Helen
141,788	Préparation du mari	16.01.2007		Inséré	mwlWidmer	Helen
141,788	Préparation du mari	16.01.2007		Inséré	mwlHänggi	Peter
136,071	Préparation du mari	24.11.2006		Inséré	CHEber	Kurt
136,071	Préparation du mari	24.11.2006		Inséré	CHKartig	Hedi
133,629	Préparation du mari	17.11.2006		Inséré	CHPortug	Sandra
133,629	Préparation du mari	17.11.2006		Inséré	CHBrasila	Selina
131,543	Préparation du mari	27.10.2006		Inséré	CHMix	Oswaldo
131,543	Préparation du mari	27.10.2006		Inséré	CHHandy	Mandy

Schéma 4: Liste des transactions (ISR 0.05)

Attention: Si vous ne trouvez pas les personnes concernées dans le masque **Afficher les transactions (ISR 0.05)**, assurez-vous que les boutons + et – sont actifs. Si tel est le cas, cliquez sur ces boutons pour voir les autres transactions.

Marquez l'une des deux personnes recherchées et cliquez sur la touche **Reprendre** pour que les données des deux fiancés apparaissent dans la transaction Mariage.



Transaction: 145,027 Célébration du mariage, 07 juin 2007, Inséré

Fiancé 1
57,851 Ackermann, Peter, Actif / clôturé
M, célibataire
13 mai 1972, Bern BE
de Oberbalm BE
de Ackermann, Pia, et de Ackermann, Urs
No STAR: 57,851
Autres données: adopté sous tutelle

Fiancé 2
57,850 Flückiger, Aline, c.él. Meier, Actif / clôturé
F, divorcé/e depuis 14.03.2001
06 juillet 1974, Bern BE
de Visp VS, Bern BE
de Meier, Astrid, et de Meier, Hans
No STAR: 57,850
Autres données: adopté sous tutelle

Célébration du mariage
Date du mariage: 07.06.2007 Mariage in extremis
Lieu du mariage: Bern BE ?
Complément:
Enfants communs: Flückiger Lukas
Traiter

Rectifier Effacer OFEC Informations complémentaires OFS - Enfants Données compl.

SS4309 S

Schéma 5: Registre des mariages (ISR 2.1)

La transaction Préparation du mariage est clôturée par le premier enregistrement de la transaction Mariage. Elle ne peut plus être reprise ultérieurement. Si la transaction Mariage n'a pas encore été sauvegardée, il est possible de sortir de la transaction à l'aide du bouton **Effacer et Retour**. Répondez **non** à la question qui apparaît dans la fenêtre **Effacer**, à savoir si vous voulez enregistrer les données.

Si la transaction Mariage est supprimée (corbeille) ou radiée (par l'ACS), la transaction Préparation du mariage correspondante est considérée comme clôturée. Il faut donc refaire une nouvelle préparation du mariage avant de pouvoir traiter le Mariage.

Mariage à l'ETRANGER

La personne habilitée de l'office de l'état civil spécialisé doit contrôler dans la liste si une transaction Préparation du mariage a été effectuée pour les fiancés en Suisse. Le cas échéant, elle reprend cette transaction selon la procédure décrite ci-dessus. Si elle ne peut accéder à la transaction correspondante, elle demande à l'office de l'état civil qui a effectué la préparation du mariage, d'indiquer le nom de l'ECS dans le champ **Office** du masque **Célébration du mariage dans un autre arrondissement (ISR 13.1.4)**.

Les données des personnes concernées peuvent être traitées directement dans la transaction **Mariage** (s'il n'existe pas de transaction Préparation du mariage). La personne habilitée à clôturer de l'office de l'état civil spécialisé appelle les données des fiancés dans le masque **Mariage (ISR 2.1)** à l'aide du bouton **Rechercher** situé en dessous du champ **Fiancé 1** ou **Fiancé 2** (les champs ne sont pas définis en raison du sexe).

Attention: Si la recherche des personnes dans la transaction Mariage provoque un conflit, il y a lieu de renoncer préalablement à élucider s'il existe une préparation du mariage.

Lors d'un mariage à l'étranger, la désignation de l'Etat doit être inscrite dans le champ **Lieu de la célébration du mariage** et le nom de la région/province ainsi que de la commune dans le champ **Complément**.

Exemple :

Lieu de la célébration du mariage	France
Complément	Rhône, Lyon

N'oubliez pas de remplir les champs suivants:

- **Date du mariage**
- **Lieu du mariage**

Veillez prendre note que les champs désignés en **lettres grasses** doivent obligatoirement être remplis.

Conseil: Après avoir inséré toutes les données dans cette fenêtre, cliquez sur le bouton **Enregistrer** pour qu'elles apparaissent dans les masques suivants.

Les transactions en statut *inséré* ne peuvent être appelées que par l'office qui a procédé à la saisie.

Cliquez sur le bouton **Suivant** pour accéder au prochain masque.

1.3. Données complémentaires

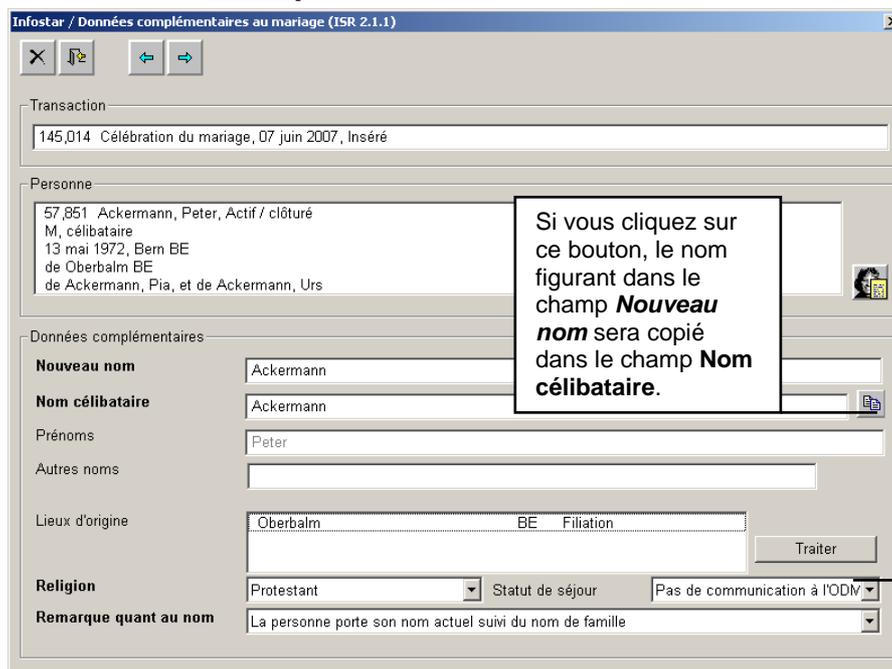


Schéma 6: Données complémentaires au mariage (ISR 2.1.1)

Le cas échéant, complétez ou modifiez les données suivantes :

- **Nouveau nom**
- **Nom de célibataire** du fiancé/de la fiancée (même si la personne était célibataire avant le mariage)
- **Autres noms**
- **Religion**
- **Statut de séjour**
- **Remarque quant au nom**

Si les droits de cité doivent être actualisés, cliquez sur le bouton **Traiter** pour arriver dans le masque **Droits de cité (ISR 0.70)** où vous procéderez aux adaptations. Marquez en bleu le lieu correspondant dans la **Liste des lieux d'origine** afin que les données puissent être limitées ou modifiées sous la rubrique Droits de cité. Cliquez sur **Introduire** pour enregistrer les changements.

Si la femme a acquis des lieux d'origine par un précédent mariage, la date **valable jusqu'au** est définie automatiquement. Le système reprend la date du mariage.

Si des citoyens suisses se marient à l'**ETRANGER** sans avoir effectué préalablement une préparation du mariage, indiquez dans le masque **Droits de cité (ISR 0.70)** « Perte de par la loi » comme **Motif de la perte** des droits de cité acquis par un précédent mariage. Le champ **valable jusqu'au** sera limité à la date du mariage.

Si le motif d'acquisition d'un lieu d'origine est inconnu, l'office de l'état civil compétent devra tout d'abord compléter le motif et la date "valable jusqu'au" par une nouvelle saisie dans la transaction Personne.

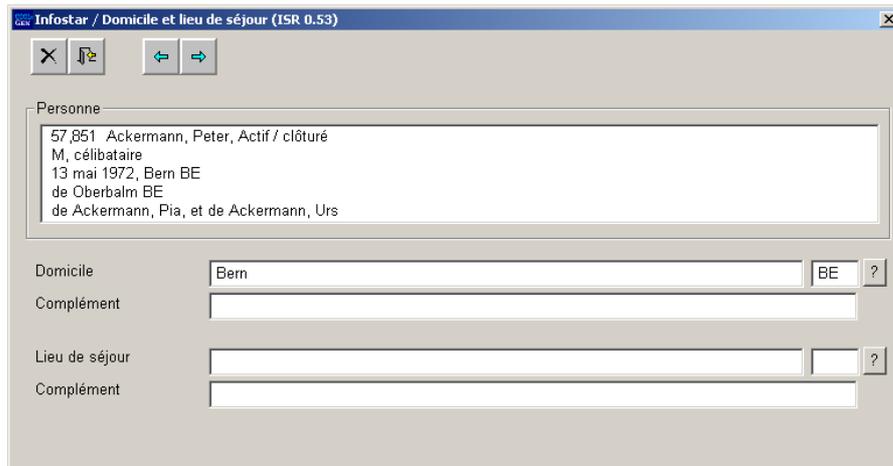
Cliquez sur le bouton **Retour** pour enregistrer les modifications et arriver dans le masque **Données complémentaires au mariage (ISR 2.1.1)**.

Dans le champ **Remarque quant au nom**, sélectionnez la variante correspondante.

Cliquez sur le bouton **Suivant**. Le même masque apparaît une nouvelle fois mais avec les données du conjoint. Procédez de la même manière que pour la première personne.

Cliquez sur le bouton **Suivant**.

1.4. Domicile et lieu de séjour



Infostar / Domicile et lieu de séjour (ISR 0.53)

Personne

57,851 Ackermann, Peter, Actif / clôturé
M, célibataire
13 mai 1972, Bern BE
de Oberbalm BE
de Ackermann, Pia, et de Ackermann, Urs

Domicile ?

Complément

Lieu de séjour ?

Complément

Schéma 7: Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)

Contrôlez les données relatives au domicile ou au lieu de séjour de la première personne et, le cas échéant, procédez aux adaptations.

Cliquez sur le bouton **Suivant**. Le même masque apparaît une nouvelle fois mais avec des informations succinctes sur le conjoint. Contrôlez ses données et le cas échéant adaptez-les.

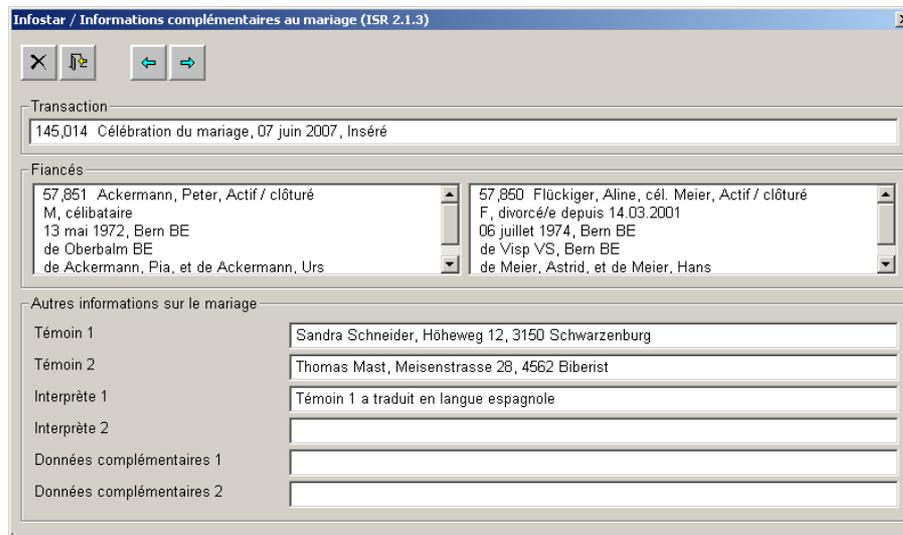
Si les personnes sont domiciliées à l'**étranger**, la désignation de l'Etat sera inscrite dans le champ **Domicile** ou **Lieu de séjour** et le nom de la région/province ainsi que de la commune dans le champ **Complément**.

Exemple:

Domicile ou Lieu de séjour	France
Complément	Rhône, Lyon

Cliquez sur le bouton **Suivant**.

1.5. Informations complémentaires



Transaction	
145,014 Célébration du mariage, 07 juin 2007, Inséré	
Fiancés	
57,851 Ackermann, Peter, Actif / clôturé	57,850 Flückiger, Aline, c.él. Meier, Actif / clôturé
M, célibataire	F, divorcé/e depuis 14.03.2001
13 mai 1972, Bern BE	06 juillet 1974, Bern BE
de Oberbalm BE	de Visp VS, Bern BE
de Ackermann, Pia, et de Ackermann, Urs	de Meier, Astrid, et de Meier, Hans
Autres informations sur le mariage	
Témoins 1	Sandra Schneider, Höheweg 12, 3150 Schwarzenburg
Témoins 2	Thomas Mast, Meisenstrasse 28, 4562 Biberist
Interprète 1	Témoins 1 a traduit en langue espagnole
Interprète 2	
Données complémentaires 1	
Données complémentaires 2	

Schéma 8: Informations complémentaires au mariage (ISR 2.1.3)

Inscrivez dans ce masque le nom, le prénom et l'adresse

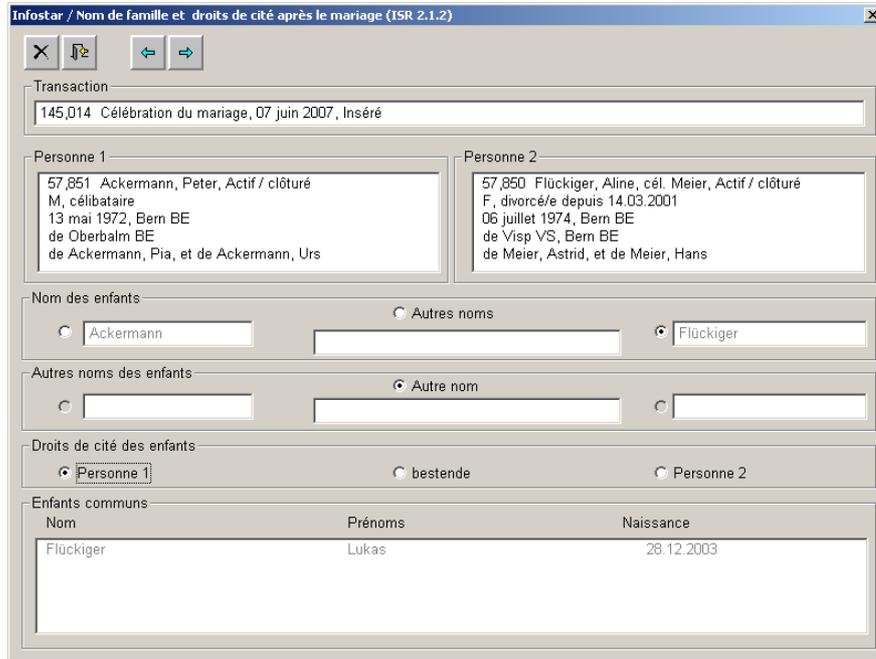
- des **témoins**
- le cas échéant, de l'**interprète** ou des **interprètes**

Dans les champs **Données complémentaires**, il est possible d'apporter des compléments d'informations relatifs aux quatre champs susmentionnés.

Ce masque doit rester vide s'il s'agit d'un mariage à l'**ETRANGER**.

Cliquez sur le bouton **Suivant**.

1.6. Nom et droits de cité des enfants



Transaction
145,014 Célébration du mariage, 07 juin 2007, Inséré

Personne 1
57,851 Ackermann, Peter, Actif / clôturé
M, célibataire
13 mai 1972, Bern BE
de Oberbalm BE
de Ackermann, Pia, et de Ackermann, Urs

Personne 2
57,850 Flückiger, Aline, cél. Meier, Actif / clôturé
F, divorcée depuis 14.03.2001
06 juillet 1974, Bern BE
de Visp VS, Bern BE
de Meier, Astrid, et de Meier, Hans

Nom des enfants
 Ackermann Autres noms Flückiger

Autres noms des enfants
 Autre nom

Droits de cité des enfants
 Personne 1 bestende Personne 2

Nom	Prénoms	Naissance
Flückiger	Lukas	28.12.2003

Schéma 9: Nom de famille et droits de cité après le mariage (ISR 2.1.2)

Ce masque n'apparaît que lorsque les fiancés ont des enfants communs.

Si les fiancés ont plusieurs enfants communs, les champs Nom de famille et Droits de cité ne doivent être définis qu'une seule fois. Ces critères seront ensuite attribués à tous les enfants.

1.6.1 Règle de base pour le traitement des enfants communs dans la transaction Mariage (valable aussi pour la transaction Préparation du Mariage)

Critères pour que les enfants soient inclus dans la transaction:

- la relation parents/enfant existe avec les deux parents;
- l'enfant n'a pas été intégré dans un mariage précédent des parents, n'est pas né pendant le mariage ou n'a pas été adopté par un couple dont le mariage est encore existant;
- le statut de l'enfant est *en vie*;
- l'enfant n'a pas fait l'objet d'une *adoption simple* (que ce soit par un seul ou par les deux parents);
- l'état civil de l'enfant est *célibataire*.

1.6.2 Nom des enfants

Dans la rubrique **Nom des enfants**, sélectionnez le nom des enfants en activant la proposition correspondante à l'aide de la souris. Si aucune proposition ne peut être reprise (dans le cas susmentionné Flückiger ou Ackermann), activez le champ **Autre nom** en mettant un point dans le cercle à l'aide de la souris puis inscrivez le nom correspondant.

1.6.3 *Autres noms des enfants*

Si l'un des parents possède une inscription dans le champ **Autre nom**, l'un des trois champs de la rubrique **Autres noms des enfants** doit obligatoirement être sélectionné. Si l'enfant ne change pas de nom après le mariage des parents, il y a lieu de sélectionner le champ du milieu tout en le laissant vide.

1.6.4 *Droits de cité des enfants communs*

Indiquez les droits de cité des enfants en mettant un point à côté de la proposition correspondante à l'aide de la souris dans la rubrique **Droits de cité des enfants**.

Changement des droits de cité des enfants communs

- L'enfant acquiert les droits de cité de l'autre parent, pour autant qu'il ne les possède pas encore, avec le mode d'acquisition **Mariage des parents** et la date du mariage comme date **Valable du**.
- Nationalité étrangère: lorsque l'enfant acquiert un droit de cité suisse, l'éventuelle nationalité étrangère sera toujours limitée.
- Si les deux parents sont étrangers, la nationalité n'est pas adaptée.

1.6.5 *Procédure à suivre lorsque l'enfant acquiert le droit de cité d'un parent lors du mariage des parents*

- L'enfant ne doit pas encore posséder ce droit de cité, sinon ce droit reste inchangé (sauf si le mode d'acquisition est **Adoption, Acquisition de par la loi, Changement de nom avec effet sur le droit de cité**).
- Indiquez comme mode d'acquisition **Mariage des parents** et la date du mariage des parents comme date d'acquisition.
- Tous les droits de bourgeoisie et de corporation sont transmis à l'enfant.
- Il est possible de demander que les droits de cité que l'enfant possède déjà restent inchangés.
- L'enfant ne peut pas acquérir les droits de cité limités des parents (nationalités).
- L'enfant ne peut pas acquérir des nationalités étrangères par le mariage des parents.

1.6.6 *Enfants communs qui ne sont plus célibataires*

Le système n'adapte pas automatiquement les changements de noms et de droits de cité des enfants communs nés avant le mariage qui ne sont plus célibataires. En outre, il est possible que d'autres personnes en relation avec les enfants communs (conjoint, enfants) soient concernées par ces changements. Les adaptations seront effectuées à l'aide d'une nouvelle saisie dans la transaction Personne, avec la date du mariage des parents comme date d'événement, le cas échéant au lieu d'origine après la clôture de la transaction Mariage. Si les personnes concernées sont étrangères, l'office de l'état civil qui a enregistré le mariage procède lui-même aux adaptations.

Les enfants communs nés avant le mariage qui sont célibataires peuvent aussi avoir des relations familiales (p.ex. des enfants ou des enfants reconnus). Dans ce cas, la préparation du mariage et le mariage peuvent aussi avoir des effets sur les noms et les droits de cité de ces personnes. Les adaptations y relatives doivent également être effectuées dans la transaction Personne après la clôture de la transaction Mariage.

Cliquez sur le bouton **Suivant**.

1.7. Contrôle auprès de l'OFEC

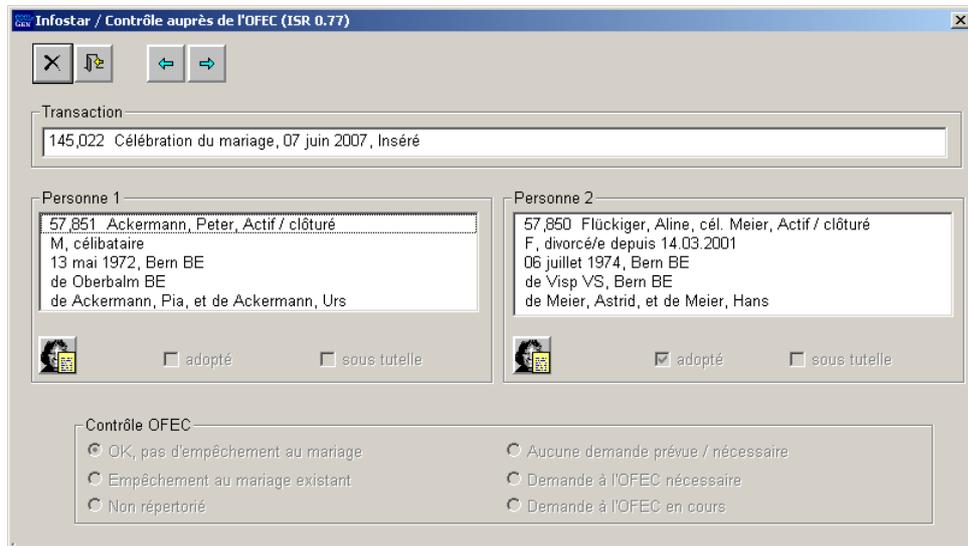


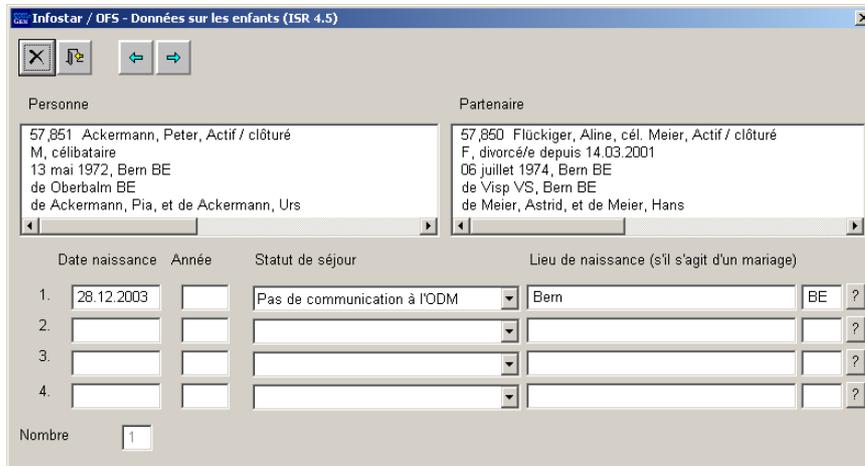
Schéma 10: Contrôle auprès de l'OFEC (ISR 0.77)

Ce masque donne des renseignements sur le statut des vérifications au cas où une personne aurait été adoptée selon le nouveau droit. Veuillez noter que la transaction ne peut être clôturée que si l'OFEC a donné le « OK », à moins qu'il ne s'agisse d'un mariage in extremis.

Si la réponse de l'OFEC est encore en suspens après l'ouverture de la transaction Mariage ou, si pour une raison quelconque, la vérification n'a pas encore pu être faite, les demandes ou les rappels peuvent également être effectués dans cette transaction.

Cliquez sur le bouton **Suivant**.

1.8. Communication des données des enfants à l'Office fédéral de la statistique OFS



	Date naissance	Année	Statut de séjour	Lieu de naissance (s'il s'agit d'un mariage)		
1.	28.12.2003		Pas de communication à l'ODM	Bern	BE	?
2.						?
3.						?
4.						?

Schéma 11: OFS Enfants (ISR 4.5)

Ce masque n'est activé que si des enfants mineurs communs figurent dans le système.

Contrôlez les propositions. Si une communication doit être envoyée à l'OFS, sélectionnez le critère dans le champ correspondant de la rubrique **Statut de séjour**. (Après la clôture de la transaction, la communication peut être établie sous **Envois** à l'aide de la touche **Propositions**. Cliquez sur le bouton **Etablir un document** avant de l'envoyer.)

Cliquez sur le bouton **Suivant**.

1.9. Données complémentaires à la transaction

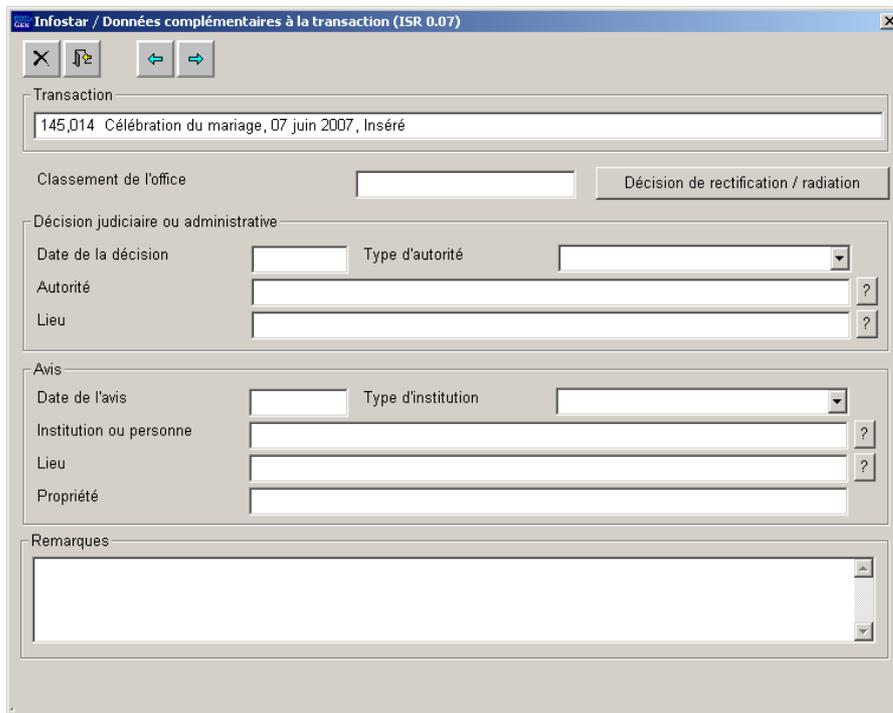


Schéma 12: Données complémentaires à la transaction (ISR 0.07)

Dans le masque **Données complémentaires à la transaction (ISR 0.07)**, aucun champ n'est obligatoire.

Le champ **Classement de l'office** peut être utilisé selon les directives cantonales.

Cliquez sur le bouton **Suivant**.

1.10. Etablissement d'un document avant la clôture de la transaction

Enregistrez la transaction dans le masque **Mariage (ISR 2.1)** puis cliquez sur le bouton **Envois**. Dans le masque **Liste des envois relatifs à la transaction (ISR 21.01)**, cliquez sur la touche **Nouveau document**.

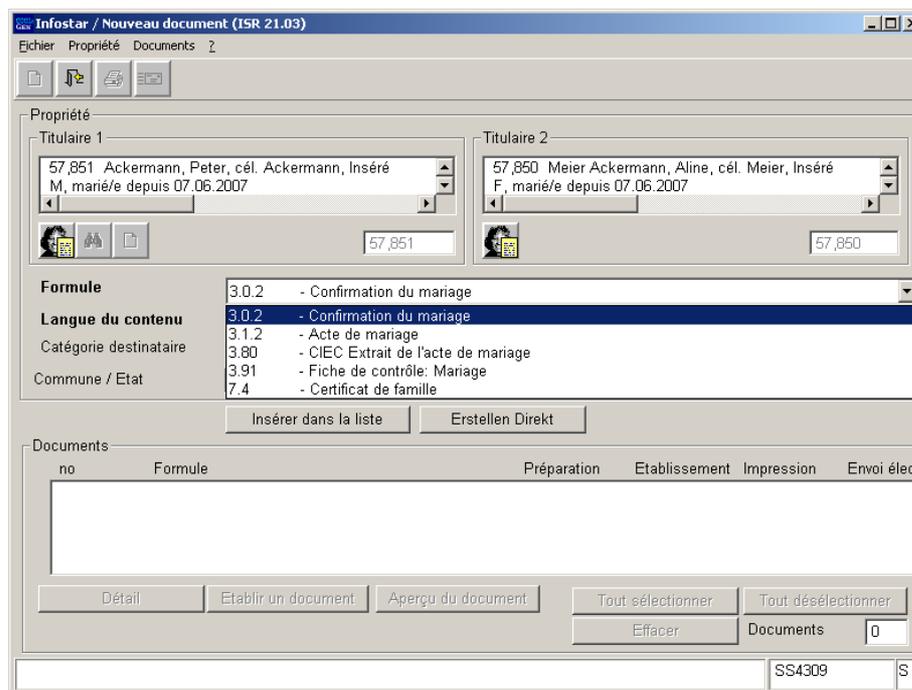


Schéma 13: Nouveau document (ISR 21.03)

Les documents sélectionnés peuvent être établis et imprimés dans le masque **Nouveau document (ISR 21.03)**.

Attention: Le document *Confirmation du mariage* doit être établi avant la clôture de la transaction. Il n'est plus possible de l'établir après la clôture.

Retournez à la transaction à l'aide du bouton **Retour**.

Rôle de collaborateur/collaboratrice ou de personne en formation

Attention: L'établissement d'un envoi par des personnes ayant le rôle de collaborateurs ou de personnes en formation doit obligatoirement se faire dans le masque **Détails (ISR 21.5)**. Avant l'établissement du document, n'oubliez pas d'indiquer le nom de la personne habilitée à signer dans le champ **Signature**. Si vous cliquez sur le point d'interrogation à droite de ce champ, vous arrivez dans le masque **Recherche de l'utilisateur (ISR 25.07)**. Donnez vos critères de recherche et cliquez sur le bouton **Rechercher**. Le nom des utilisateurs de l'office apparaît dans la **Liste des utilisateurs**. Marquez l'utilisateur correspondant et cliquez sur le bouton **Reprendre**. Activez le bouton **Enregistrer** dans le masque **Détails sur l'envoi d'un document (ISR 21.5)**. Dans ce même masque, établissez le document au moyen de la touche **Etablir un document**.

1.11. Enregistrement ou clôture de la transaction

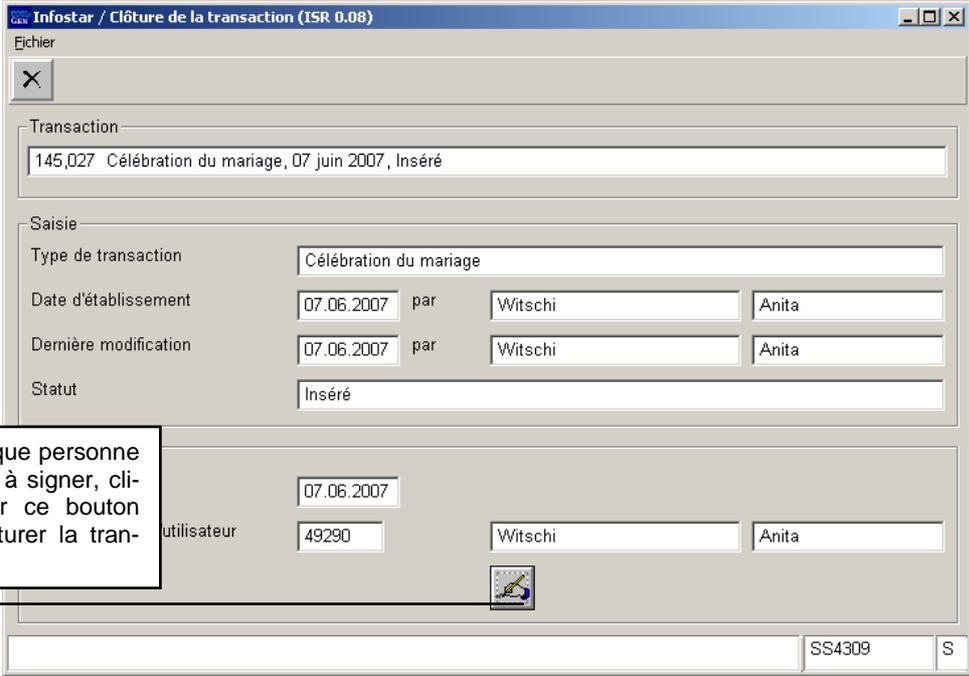
1. Enregistrement

Rôle de collaboratrice/collaborateur ou de personne en formation

Une fois l'opération terminée, sauvegardez la transaction à l'aide du bouton **Enregistrer** dans le masque **Mariage (ISR 3.1)**.

2. Clôture

Cliquez sur le bouton **Clôturer** dans le masque **Mariage (ISR 2.1)**. Vous accédez ainsi à la fenêtre **Clôture de la transaction (ISR 0.08)**. Cliquez sur le bouton **Signature**.



En tant que personne habilitée à signer, cliquez sur ce bouton pour clôturer la transaction.

Schéma 14: Clôture de la transaction (ISR 0.08)

Attention: Seule la personne qui possède les autorisations nécessaires (quant au lieu et à la fonction) peut signer.

2. Envois

1.12. Liste des envois relatifs à la transaction

Après la clôture de la transaction, activez le bouton **Envois** dans le masque **Mariage (ISR 2.1)**.

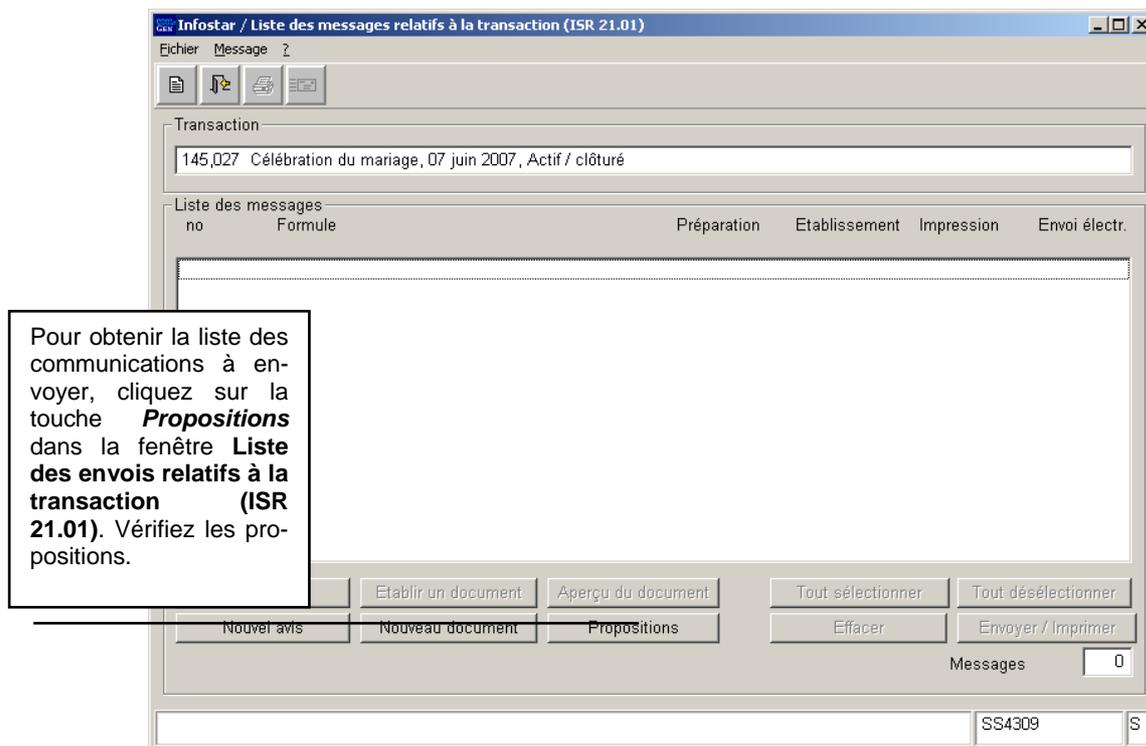


Schéma 15: Liste des envois relatifs à la transaction (ISR 21.01)

Si des envois complémentaires doivent être effectués, ils doivent être établis au moyen des boutons **Nouveau document** ou **Nouvel avis**. (La procédure pour établir un avis ou opérer un envoi est décrite dans le module *Envois et documents*).

Rôle de collaborateur/collaboratrice ou de personne en formation

Attention: L'établissement d'un envoi par des personnes ayant le rôle de collaborateurs ou de personnes en formation doit obligatoirement se faire dans le masque **Détails (ISR 21.5)**. Avant l'établissement du document, n'oubliez pas d'indiquer le nom de la personne habilitée à signer dans le champ **Signature**. Si vous cliquez sur le point d'interrogation à droite de ce champ, vous arrivez dans le masque **Recherche de l'utilisateur (ISR 25.07)**. Donnez vos critères de recherche et cliquez sur le bouton **Rechercher**. Le nom des utilisateurs de l'office apparaît dans la **Liste des utilisateurs**. Marquez l'utilisateur correspondant et cliquez sur le bouton **Reprendre**. Activez le bouton **Enregistrer** dans le masque **Détails sur l'envoi d'un document (ISR 21.5)**. Dans ce même masque, établissez le document au moyen de la touche **Etablir un document**.

3. Documents

Cliquez sur le bouton **Documents relatifs à la transaction** dans le masque **Mariage (ISR 2.1)** pour accéder à la fenêtre **Documents relatifs à la transaction (ISR 26.1)**.

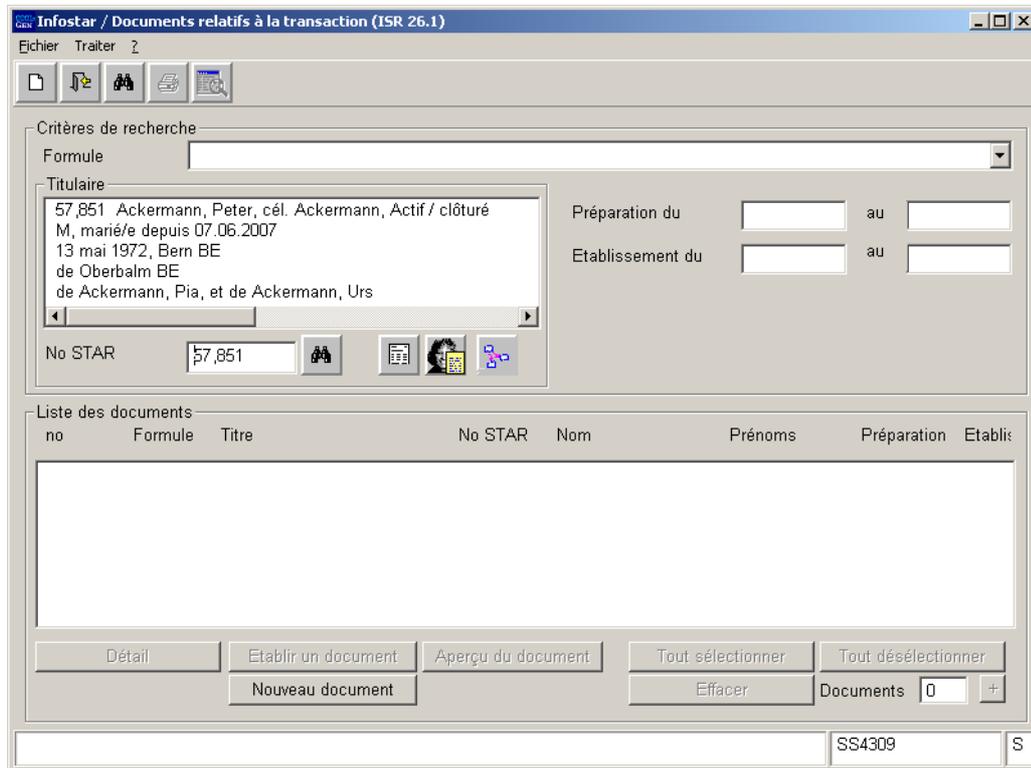


Schéma 16: Documents relatifs à la transaction (ISR 26.1)

Activez la touche **Nouveau document** dans le masque **Documents relatifs à la transaction (ISR 26.1)**.

Continuez selon la procédure décrite dans le chapitre 2 du module *Envois et documents*:

1. Etablir un document relatif à une personne concernée à l'intention d'un seul destinataire
2. Etablir plusieurs documents relatifs à une personne concernée

4. Résumé / Aperçu des documents

Documents relatifs à la naissance

Document	Formule	Etablissement dans la transaction		Etablissement dans la transaction Document	Etat des données
		avant la clôture	après la clôture		
Confirmation d'un mariage	3.0.2	X			Données d'état civil au moment de la saisie
Communication d'un mariage	3.1.1		X		Données d'état civil avant la saisie et au moment de la clôture de la transaction
Acte de mariage	3.1.2	X	X		Transaction Mariage: données actuelles avant la saisie ou au moment de la saisie ou de la clôture de la transaction
Communication d'un mariage célébré à l'étranger	3.2.1		X		Données d'état civil avant la saisie et au moment de la clôture de la transaction
Extrait du registre des mariages (CIEC)	3.80	X	X	X	Transaction Document : données d'état civil avant et au moment de l'inscription du mariage Transaction Mariage : données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction
Fiche de contrôle : Mariage	3.91	X	X		Toutes les données au moment de la saisie ou de la clôture de la transaction
Certificat de famille	7.4	X	X		Données d'état civil au moment de la clôture de la transaction

5. Résumé / Aperçu des communications

<u>Transaction</u>	<u>Numéro de la formule</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Envois avant la clôture</u>	<u>Envois après la clôture</u>
Mariage	99.2	Demande urgente de précisions	Demande de précisions par rapport à la transaction	X	X
Mariage	99.3	Communication	Communications électroniques à la place d'une communication en la forme de documents papier		X
Réception d'un avis	99.4	Réponse à un avis	Réponse à un avis reçu	X	X